

Séance ordinaire du conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres, tenue le 14 septembre 2015, à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et des conseillers suivants :

Violette Bouchard	Ginette Claude
Patrice Desgagnés	Céline Dufour
Viateur Tremblay	Noëlle-Ange Harvey

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2015



1. Adoption de l'ordre du jour du 14 septembre 2015 ;
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et de la séance extraordinaire du 12 août 2015;
3. Adoption des comptes payés et à payer du mois d'août 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 159 816.76\$;

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

4. Nomination et engagement de la nouvelle directrice-générale secrétaire-trésorière de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres ;
5. Paiement de la facture annuelle de Groupe Ultima pour les assurances de la municipalité au montant de 69 437.00\$;
6. Résolution d'appui à la Nation Huronne-Wendat ;
7. Résolution d'appui à l'organisme Zip Saguenay pour la demande de financement à Environnement Canada pour la restauration et mise en valeur de la Pointe du bout d'en bas;

EDUCATION / FAMILLE / SANTÉ

8. Invitation à la 15^{ième} édition du Tournoi de golf de la Fondation Prévention Suicide Charlevoix;
9. Demande d'appui pour le service de halte-garderie l'Accostage par Ancrage Isle-aux-Coudres ;

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME

10. Responsabilité des dépliants à la Halte du Pilier;
11. Demande de commandite du Comité « Mise en Art » pour l'encan du dimanche 25 octobre 2015;
12. Dépôt du compte rendu du comité de recommandation IAC Kitesurf/municipalité du 06 août 2015;
13. Demande d'affichage pour le Club de ping pong de l'Isle sur la pancarte municipale ;
14. Résolution d'appui à Zip Saguenay pour une aide financière pour la restauration et mise en valeur de la Pointe du Bou d'en Bas ;

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

15. Résultat des soumissions pour l'achat d'un véhicule de travail pour la voirie municipale;
16. Appel d'offres pour la réfection du chemin du Mouillage;

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

17. Résolution d'intérêt à utiliser les services de la MRC pour la recherche de causes et de circonstances en d'incendie (RCCI);
18. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeuble sur tout le territoire de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres;
19. Rescinder la résolution #2015-09-283 ;
20. Résolution d'adoption du projet d'entente régionale pour la demande de ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix ;

URBANISME

21. Résolution d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour la conversion d'usages industriels sur le site de Tourbière Pearl inc.;
22. Résolution d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour monsieur Denis Desgagnés;
23. Résolution d'appui à une demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation à des fins industrielles ;
24. Dépôt du certificat de conformité au schéma d'aménagement par la MRC de Charlevoix de notre règlement #2015-09;

VARIA

25. Rencontres et représentations;
26. Période de questions;
27. Levée de la séance.

#2015-09-291 Adoption de l'ordre du jour du 14 septembre 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour du 14 septembre 2015 et de garder le varia ouvert.

#2015-09-292 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et de la séance extraordinaire du 12 août 2015

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et de la séance extraordinaire du 12 août 2015.

#2015-09-293 Adoption des comptes payés et à payer du mois d'août 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 159 816.76\$

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'août 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 159 816.76\$

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS AOÛT 2015	
Masse salariale	16 885.35 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	951.05 \$
Dominic Tremblay (cellulaire)	63.70 \$
Sport Action (don tournoi de golf)	100.00 \$
Chambre de Commerce de Charlevoix	160.00 \$
CIHO-FM	250.00 \$
ADMQ-Zone La Capitale	175.00 \$
Festival Folklore Isle-aux-Coudres	500.00 \$
Revenu Canada (remises Août 2015)	3 080.09 \$
Revenu Québec (remises Août 2015)	7 404.81 \$
Pétroles Irving	616.99 \$
Petro Canada	305.00 \$
VISA	100.00 \$
Hydro Québec	2 941.03 \$
Bell Mobilité	89.26 \$
SOUS-TOTAL :	33 622.28 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	84.56 \$
Hydro Québec	2 079.33 \$
SOUS-TOTAL :	2 163.89 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	
Hydro Québec	5 420.74 \$
SOUS-TOTAL :	5 420.74 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation W. Boudreault	49.99 \$
AAA Charlevoix Construction	977.29 \$
Atelier Zig-Zag	354.10 \$
Aréo-Feu (équipement service incendie)	10 619.85 \$
Autobus Marcel Harvey (transport adapté)	2 155.78 \$
Bureauthèque Pro	130.69 \$
CMP Mayer Inc.	3 214.42 \$

Communication Charlevoix Inc. (du 01 Août au 31 Août 2015)	459.67 \$
Équipement de Bureau Portneuf Champlain	535.60 \$
Excavation Guylain Tremblay (fauchage de rues)	3 145.72 \$
Réseau biblio	75.20 \$
Énergie et Ressources naturelles	60.00 \$
Garage G. Perron Excavation	1 397.42 \$
Gestion des matières résiduelles	50 049.00 \$
Garage D.L. Enr	425.84 \$
Garage Jean-Claude Simard	237.68 \$
Larouche Lettrage et Gravure	157.52 \$
Librairie Baie St-Paul	173.54 \$
Location Galiot Inc.	843.92 \$
Lynda Tremblay (ménage édifice municipal)	1 341.67 \$
Lyreco (fourniture de bureau)	253.36 \$
Martin Tremblay	66.71 \$
MRC Charlevoix	25 022.22 \$
Promotion A.T.	318.83 \$
Quincaillerie Castonguay	314.98 \$
Quincaillerie Dufour	634.02 \$
S. Côté Électrique	2 819.47 \$
Signal Services	1 402.70 \$
Transport Marcel Harvey (autobus camp de jour)	375.00 \$
Valère d'Anjou (café)	82.50 \$
SOUS-TOTAL :	107 694.69 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
9101-3243 Québec Inc.	2 017.81 \$
Endress+Hauser	2 443.85 \$
Environex	970.33 \$
Quincaillerie Castonguay	348.76 \$
ProJCiel	229.94 \$
Imalog	2 121.46 \$
Transport R.J. Tremblay	174.94 \$
Véolia (produits chimiques)	2 608.07 \$
SOUS-TOTAL :	10 915.16 \$
GRAND TOTAL :	159 816.76 \$

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

#2015-09-294 Nomination et engagement de la nouvelle directrice-générale secrétaire trésorière de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres

Il est proposé par Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Pamela Harvey directrice générale secrétaire trésorière de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres et d'autoriser le maire et la secrétaire trésorière adjointe à signer le contrat de son engagement à compter du 02 novembre 2015.

#2015-09-295 Paiement de la facture annuelle de Groupe Ultima pour les assurances de la municipalité au montant de 69 437.00\$

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture Groupe Ultima au montant de 69 437.00\$ pour le renouvellement des assurances de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres. Par la présente la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-09-296 Résolution d'appui à la Nation Huronne-Wendat

Attendu que la Nation huronne-wendat et la municipalité de l'Isle-aux-Coudres ont manifesté leur désir de poursuivre et d'enrichir leurs relations de bon voisinage et d'entraide, fondées sur le respect mutuel, afin de travailler de concert pour la prospérité collective et pour faire face conjointement aux enjeux communs et respectifs les affectant;

Attendu que le 31 mars 2004, le Canada, le Québec et les communautés innues d'Essipit, Mashteuiatsh, Pessamit et Nutashkuan ont conclu une Entente de principe d'ordre général (EPOG innue) en vertu de la politique fédérale sur le règlement des revendications territoriales globales, laquelle jette les bases d'un éventuel traité moderne innu (« entente finale innue »);

Attendu que le territoire visé par l'EPOG innue inclut la majeure partie du territoire traditionnel de la Nation huronne-wendat, le Nionwentsio, incluant Wendake;

Attendu que le territoire de MRC/ville/village est situé sur la partie du territoire traditionnel de la Nation huronne-wendat incluse dans l'EPOG innue;

Attendu que les droits ancestraux et le territoire de la Nation huronne-wendat sont protégés par le Traité Huron-Britannique de 1760, dont la validité et la portée territoriale furent réaffirmées par la Cour suprême du Canada en 1990 dans l'arrêt *R. c. Sioui*;

Attendu que dans la décision *Huron-Wendat Nation of Wendake c. Canada*, rendue le 1^{er} décembre 2014, la Cour fédérale a confirmé que la conclusion de l'EPOG innue avait été effectuée en violation des

obligations constitutionnelles de la Couronne envers la Nation huronne-wendat, et a ordonné que le Canada et la Nation huronne-wendat s'engagent dans des « discussions sérieuses et approfondies » « quant au territoire que devrait couvrir l'EPOG »;

Attendu que les parties signataires de l'EPOG innue ont annoncé leur intention de conclure une entente finale innue avant la fin de l'année 2015;

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par la conseillère Violette Bouchard **et résolu à l'unanimité des conseillers** que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres appuie la démarche de la Nation huronne-wendat visant à protéger son territoire traditionnel, le Nionwentsïo, ainsi que ses droits ancestraux;

Il est également résolu d'inviter les gouvernements fédéral et provincial à poursuivre les « discussions sérieuses et approfondies » avec la Nation huronne-wendat jusqu'à ce que les parties conviennent de mesures satisfaisantes de protection du Nionwentsïo;

Il est également résolu de convier les gouvernements fédéral et provincial à poursuivre les négociations avec les communautés innues du Regroupement Petapan dans le respect des obligations constitutionnelles de la Couronne envers les deux Nations, et ce, dans la pleine reconnaissance et le respect du Traité Huron-Britannique de 1760, ainsi que des droits et du territoire des Hurons-Wendat qu'il protège, en conformité avec les principes du droit canadien, y compris l'objectif de réconciliation entre les peuples;

Il est finalement résolu de dénoncer la conclusion de toute entente finale innue sur la base de l'EPOG innue qui viserait le Nionwentsïo, territoire traditionnel de la Nation huronne-wendat, contre la volonté de la Nation huronne-wendat.

#2015-09-297 Résolution d'appui à l'organisme Zip Saguenay pour la demande de financement à Environnement Canada pour la restauration et mise en valeur de la Pointe du Bout d'en bas

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et secondé à l'unanimité des conseillers d'appuyer le comité Zip Saguenay dans sa demande de financement à Environnement Canada pour le projet de la restauration et mise en valeur de la Pointe du Bout d'en Bas.

EDUCATION / FAMILLE / SANTÉ

#2015-09-298 Invitation à la 15^{ième} édition du Tournoi de golf de la Fondation Prévention Suicide de Charlevoix

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire le maire Dominic Tremblay au tournoi de golf de la Fondation Prévention Suicide le 18 septembre 2015 au montant de 80.00\$. Par la présente la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-09-299 Demande d'appui pour le service de Halte-garderie l'Accostage

Considérant l'absence de service de garde en milieu scolaire sur le territoire de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres ;

Considérant l'expertise développée par l'organisme l'Ancrage Isle-aux-Coudres depuis les trois dernières années ;

Considérant la volonté municipale de créer une rétention des jeunes, des familles et en attirer d'autres ;

Considérant que suite à l'adoption de sa Planification stratégique 2010-2015 la municipalité s'est engagée à susciter l'intérêt de la population à participer à la vie communautaire et à appuyer les demandes visant l'amélioration ou le développement des services de Ancrage Isle-aux-Coudres;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres appuie l'organisme Ancrage Isle-aux-Coudres dans sa demande d'aide financière auprès de la Commission Scolaire de Charlevoix. Que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres reconnait que le service de halte-garderie à l'heure du dîner et après les heures de classes s'avère une bonne pratique de conciliation travail-famille.

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME / COMMUNICATIONS

#2015-09-300 Responsabilité des dépliants à la Halte du Pilier

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une procédure sera établie pour la distribution des dépliants promotionnels des entreprises sur le territoire de la municipalité et que ceux-ci seront sous la responsabilité de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres.

#2015-09-301 Demande de commandite du Comité « Mise en Art » pour l'encan du dimanche 25 octobre 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 125.00\$ au comité « Mise en Art » pour l'encan qui aura lieu le dimanche 25 octobre 2015. Par la présente la dépense et le paiement sont autorisés.

#2015-09-302 Dépôt du compte rendu du comité de recommandation IAC Kitesurf/municipalité du 06 août 2015

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le compte-rendu du comité de recommandation IAC Kitesurf/municipalité du 06 août 2015.

#2015-09-303 Demande d'affichage pour le Club de ping-pong de l'Isle sur la pancarte municipale

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le Club ping-pong à afficher leur organisme à même la pancarte de la municipalité déjà existante. Les frais de lettrage seront assumés par le Club de ping-pong.

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

#2015-09-304 Achat d'un véhicule de travail pour le service de la voirie

Considérant que suite à l'appel d'offre pour l'achat d'un véhicule de travail pour le service de la voirie nous avons reçu 2 soumissions, soit :

Performance Ford Ltée	31 062.00\$
Dufour Chevrolet Buick GMC	44 895.00\$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Performance Ford Ltée ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'un camion F-150 2015 rouge course au montant de 31 062.00\$ plus frais de préparation 1 800.00 plus taxes. Il est également résolu de faire l'achat d'un couvert de boîte au montant de 2 290.00\$ plus taxes et de le faire lettrer au nom de la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres.

#2015-09-305 Appel d'offres pour la réfection du chemin du Mouillage

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à des appels d'offre publique par SEAO et dans le journal l'Hebdo Charlevoisien pour la réfection d'une partie chemin du Mouillage. Les documents d'appel d'offre seront disponibles le 17 septembre 2015 et les soumissions doivent parvenir au bureau municipal avant 10h30 le 08 octobre 2015 et seront ouvertes publiquement immédiatement après l'heure de clôture des soumissions.

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

#2015-09-306 Résolution d'intérêt à utiliser les services de la MRC pour la recherche de cause et de circonstance en incendie (RCCI)

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de s'adjoindre les services de Monsieur Luc Bernier, technicien en prévention incendie de la MRC de Charlevoix, pour effectuer la recherche de cause et de circonstances en incendie sur notre territoire et ainsi, respecter les objectifs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

#2015-09-307 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeuble sur tout le territoire de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres

Avis de motion est donné par le conseiller Patrice Desgagnés qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeuble sur tout le territoire de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres sera adopté.

#2015-09-308 Rescinder la résolution #2015-08-283

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution #2015-08-283 « Mandat à un ingénieur pour une formation sur les procédures à suivre pour l'ouverture des bornes incendie versus notre réseau ».

#2015-09-309 Résolution d'adoption du projet d'entente régionale pour la demande de ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix

ATTENDU l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix, effective à partir du 11 janvier 2012;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix prévoit l'adoption d'une entente régionale pour la demande de ressources en sécurité incendie;

ATTENDU QUE le comité de gestion du schéma de couverture de risques a élaboré un projet d'entente qui a été soumis aux municipalités locales en vue de son adoption;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Isle-aux-Coudres doit procéder à l'adoption de l'entente régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de l'Isle-aux-Coudres adopte l'entente régionale pour la demande de ressources en sécurité incendie sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

URBANISME

#2015-09-310 Résolution d'appui auprès de la CPTAQ de monsieur Denis Desgagnés.

Considérant que Monsieur Denis Desgagnés demande à la CPTAQ l'utilisation à des fins résidentielles une partie de son terrain soit une superficie de 744 m²;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Monsieur Denis Desgagnés soit l'utilisation à des fins résidentielles une partie de son terrain lot 5 276 427 pour une superficie de 744 m².

#2015-09-311 Résolution d'appui concernant une demande d'autorisation pour la conversion d'usages industrielles sur le site de Tourbières Pearl Inc.

CONSIDÉRANT que Tourbières Pearl inc. est propriétaire du lot rénové portant le numéro 5 275 935 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Charlevoix No 2;

CONSIDÉRANT que cette entreprise a cessé tout récemment les activités d'extraction de la tourbe et désire mettre en valeur les bâtiments industriels et le terrain qu'elle possédait pour l'ensachage et l'expédition de la tourbe;

CONSIDÉRANT que la municipalité a, par son règlement 2015-08, procédé à la modification de son zonage pour insérer à l'égard de ce site des catégories d'usages compatibles avec le milieu environnant, notamment le milieu agricole en périphérie, à savoir des usages de type commercial pouvant recevoir des activités similaires aux activités déjà exercées sur ce site (garage pour entretien et réparation de machinerie, entreposage extérieur de machinerie et activités connexes);

CONSIDÉRANT que le terrain en cause n'a aucun potentiel agricole compte tenu de sa localisation et des usages antérieurement exercés sur celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune possibilité d'utilisation de ce terrain à des fins d'agriculture;

CONSIDÉRANT que les usages commerciaux proposés par l'entreprise auprès de la CPTAQ en conformité avec la réglementation d'urbanisme ne sont susceptibles d'engendrer aucune conséquence sur les activités

agricoles en périphérie et sur le développement de ces activités agricoles, ni d'avoir de conséquences sur les possibilités d'utilisation agricole des lots environnants puisque de tels usages commerciaux ne constituent pas, au sens de la réglementation d'urbanisme applicable, des immeubles protégés;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande d'autorisation n'est pas susceptible d'engendrer des contraintes ou des effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT, eu égard à la nature de la demande, qu'il n'y a pas d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, l'objectif étant le maintien d'une vocation économique d'un site industriel en fin d'exploitation, dans l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande n'affectera d'aucune façon l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles du secteur compte tenu que le site en cause bénéficie de droits acquis et qu'il a déjà fait l'objet antérieurement d'autorisations de la CPTAQ pour des usages industriels;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal estime d'intérêt public, compte tenu de la localisation de ce site non près des périmètres urbains, qu'il soit viabilisé à des fins commerciales conformément aux catégories d'usages qui ont fait l'objet d'une modification au zonage aux termes du règlement 2015-08;

CONSIDÉRANT que le règlement 2015-08 modifiant le règlement de zonage pour y insérer de telles activités commerciales a fait l'objet d'un avis de conformité de la MRC émis le 13 août 2015 et est donc entré en vigueur à compter de cette dernière date;

CONSIDÉRANT, pour les motifs exposés précédemment, que le conseil estime que les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* sont rencontrés pour justifier l'émission de l'autorisation requise conformément à l'article 101.1 de la LPTAA puisque le site bénéficie déjà sur une majeure partie d'un droit acquis à des fins industrielles;

CONSIDÉRANT que la présente constitue la position de la Municipalité requise aux termes des articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PATRICE DESGAGNÉS ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal, pour les motifs exposés au préambule de la présente résolution, appuie la demande d'autorisation déposée par Tourbières Pearl inc. afin de pouvoir exercer sur le lot 5 275 935 au cadastre du Québec, circonscription foncière Charlevoix No 2, les usages spécifiques qui ont été insérés au règlement de zonage par le règlement modificateur 2015-08 et qui a reçu l'avis de conformité de la MRC de Charlevoix le 13 août 2015.

#2015-09-312 Dépôt du certificat de conformité au schéma d'aménagement par la MRC de Charlevoix de notre règlement #2015-09

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le certificat de conformité au schéma d'aménagement par la MRC de Charlevoix de notre règlement #2015.09.

VARIA

#2015-09-313 Demande de publicité Hebdo Charlevoisien

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat d'une publicité de 1/16 de page au montant de 125.00\$ plus les taxes applicables pour le magazine SORTIR. Par la présente le paiement et la dépense sont autorisés.

#2015-09-314 Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h07
Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h20.

#2015-09-315 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance ordinaire du mois d'août 2015 à 20h20.

Dominic Tremblay, maire

Marie Dufour,
Secrétaire trésorière adjointe

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 octobre 2015. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.